

**COMMUNE DE PERON (AIN)****EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 01 avril 2025

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique BLANC Maire.

Date de convocation des membres : 25 mars 2025

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 14

Nbre votants : 17

Nbre de voix pour : 17 Nbre de voix contre : 0 Nbre d'abstention : 0

**Etaient présents**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,  
Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints,  
M. Blanc Jérémy, Conseiller Délégué,  
Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise,  
Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales,  
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Visconti Régis,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés**

M. Pons Alexandre, Adjoints,  
Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère,  
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,  
M. Martinod Guillaume, Conseiller, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Conseiller,  
Mme Golay-Ramel Martine, M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

Madame le Maire propose à l'assemblée, après présentation, de se prononcer sur le budget primitif général 2025, arrêté lors de la réunion finances en commission généralisée du 17 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif général 2025, avec reprise des résultats de l'année 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement ..... : 3 523 194 €

Section d'investissement ..... : 2 361 454 €

Dont dépenses nouvelles : 1 290 054,00 €

Dont recettes nouvelles : 735 601,92 €

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS ..... : 5 884 648 €

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget 2025 par nature avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M57 simplifiée.

Fait et délibéré, les jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.

